

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vingt-trois février deux mil dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc - DESSALCES Jean-Claude - LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel - HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : AUGER Patrick

Secrétaire de séance : LEROUX Richard

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2017, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de M. MAUPLIN Louis, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 141 390.70 €	Résultat reporté	+ 48 899.30 €
Dépenses	- 206 309.21 €	Dépenses	- 429 850.54 €
Recettes	+ 272 557.10 €	Recettes	+ 182 743.39 €
<u>Résultat</u>	+ 207 638.59 €	<u>Résultat</u>	- 198 207.85 €
		Résultat des restes à réaliser	+ 70 475.00 €
Résultat de clôture	+ 79 905.74 €		

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018 comme suit :

- compte 1068 : 127 733.00 €
- compte 002 : 79 905.00 €
- compte 001 : 198 208.00 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2018.

INVESTISSEMENTS 2018

Le Conseil Municipal décide la réalisation des opérations complémentaires suivantes :

- abonnement au logiciel métier « Cosoluce » (562 €)
- acquisition de matériels techniques (3 500 €)
- acquisition de jardinières (2 500 €).

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal arrête la liste des associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2018.

Fait à SEUILLET, le 28 Février 2018

Le Maire
BONNET Pierre

